

2.—Régime foncier des terres boisées occupées et productives, par province, 1959

(Superficie nette en milles carrés)

Province ou territoire	Terres provinciales de la Couronne			Terres fédérales de la Couronne			Terres privées			Total, terres boisées occupées et productives
	Baux et permis	Permis et ventes	Total	Baux et permis	Autres	Total	Boisée de ferme	Autres	Total	
Terre-Neuve.....	14,904	—	14,904	—	—	—	58	2,005	2,063	16,967
Labrador.....	8,489	—	8,489	—	—	—	—	—	—	8,489
Île.....	6,415	—	6,415	—	—	—	58	2,005	2,063	8,478
Île-du-Prince-Édouard.....	—	—	—	—	3	3	541	—	541	544
Nouvelle-Écosse.....	589	113	702	—	34	34	2,884	8,914	11,798	12,534
Nouveau-Brunswick.....	10,133	722	10,855	—	414	414	3,100	9,439	12,539	23,808
Québec.....	62,020	—	62,020	—	227	227	9,172	12,669	21,841	84,088
Ontario.....	82,539	—	82,539	—	1,269	1,269	6,003	10,188	16,191	99,999
Manitoba.....	1,488	1,056	2,544	—	355	355	2,789	1,489	4,278	7,177
Saskatchewan.....	1,362	1,250	2,612	—	592	592	4,463	1,367	5,830	9,034
Alberta.....	6,100	—	6,100	303	26	329	4,436	—	4,436	10,865
Colombie-Britannique.....	3,835	2,343	6,178	—	811	811	1,726	8,561	10,287	17,276
Territoires du N.-O.....	—	—	—	11	—	11	—	—	—	11
Yukon.....	—	—	—	16	—	16	—	—	—	16
Canada.....	182,970	5,484	188,454	330	3,731	4,061	35,172	54,632	89,804	282,319

Section 3.—Dégarnissement des forêts

La présente section donne un aperçu général du dégarnissement et de la récupération des forêts ainsi que la statistique des incendies et des pertes qu'ils causent. On trouvera à la section 4 le détail de la lutte scientifique contre les calamités naturelles (incendies insectes, etc.).

Le tableau 3 donne la moyenne annuelle et la cause du dégarnissement des réserves de bois marchand au cours de 1948-1957 ainsi que les chiffres de 1957 et 1958. Sur le dégarnissement total de la décennie, 92 p. 100 ont été utilisés et 8 p. 100 détruits par l'incendie. (La gravité des dommages causés par d'autres éléments tels que les insectes, les maladies et la mortalité naturelle, n'est pas connue.) Les 3,164,329,000 pieds cubes utilisés annuellement comprennent 47 p. 100 de billes et billots, 40 p. 100 de bois à pâte, 11 p. 100 de bois de chauffage et 2 p. 100 de produits divers. Environ 6 p. 100 du total utilisé sont exportés sous forme de billes, billots et bois à pâte.

La partie accessible (714,938 milles carrés) des forêts productives constitue la réserve où le pays puisera pendant de longues années. On estime le bois marchand de cette superficie à 589,107 millions de pieds cubes; l'utilisation en 1958 (3,049,050 pieds cubes) représentait donc 0.5 p. 100 du volume productif accessible. L'utilisation n'est pas uniforme sur toute l'aire productive accessible, mais elle se concentre sur la superficie relativement petite des terres boisées occupées (terres sous bail ou permis et terres privées). Ainsi à cause du danger de trop pousser la coupe sur ces superficies occupées, il faut que l'exploitation se fasse de façon méthodique dans toutes les forêts commerciales pour conserver aux industries forestières leur haut rang dans l'économie canadienne.

L'utilisation plus efficace du bois abattu influe beaucoup sur le dégarnissement car il est certain que dans le passé on a rejeté une trop forte proportion des sciages. Heureusement, des perfectionnements récents permettent aujourd'hui d'utiliser des essences ainsi que des dimensions et des qualités considérées autrefois comme impropres au commerce. La rayonne, la cellophane et plusieurs autres produits de la cellulose étendent rapidement l'emploi du bois. Les besoins croissants de produits plastiques du bois, de panneaux de fibre et de bois laminés permettent d'employer davantage les bois de qualité inférieure et font utiliser plus à fond les ressources forestières et éliminer une bonne partie des pertes.